



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX DANS LE CADRE
DES CLASSES " IN SITU " 2020**

**DÉCISION N° DM-20-037
EN DATE DU 30 JANVIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition du service pédagogique du « Château de Vincennes » du Centre des monuments nationaux, situé au 1, avenue de Paris à Vincennes, d'organiser des ateliers dans le cadre des « classes Château de Vincennes » pour 5 classes ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Centre des monuments nationaux pour l'année 2020, relative aux modalités d'accueil des groupes d'élèves vincennois, sur la base du tarif de 440 € (QUATRE CENT QUARANTE EUROS) par classe soit un total de 2 200 € (DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS) pour les 5 « classes Château de Vincennes ».

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL